Image not found or type unknown

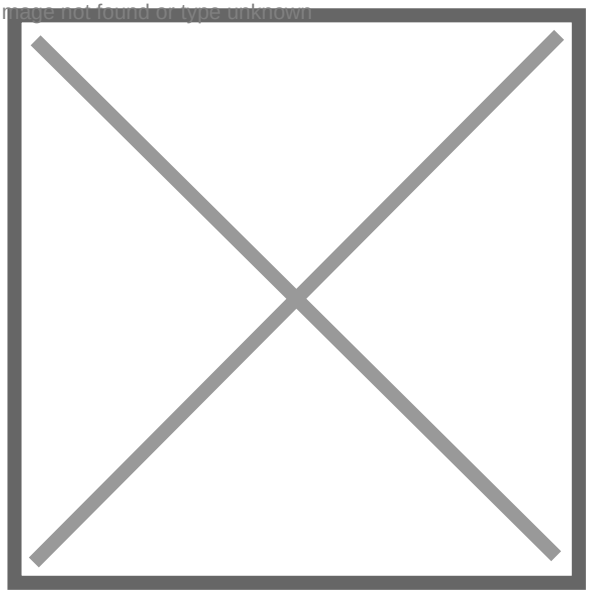

Démission forcée avec menaces

Par **kurtz23**, le **26/06/2012** à **19:06**

Bonjour à tous, voici mon problème.
Se matin j'arrive au travail comme d'habitude, de bonne heure et de bonne humeur, et mon responsable me demande de le suivre en salle de réunion, se que j'exécute bien évidement sans me poser de question, nous y sommes rejoint par le comptable, bon, et la on m'annonce que mon collègue à été attrapé pour vol et que pour moi c'est la même chose, qu'ils on des photos et des témoignages.
Et c'est la que ça gate, ils me pose un ultimatum: " soit je démissionne, et il vaut mieux pour moi que je le fasse car j'ai un enfant et une maison en construction, soit il porte plainte et ferons tout pour que je ne retrouve plus de travail dans la région"
Je n'ai pas eu le droit de voir les photos etc, pris de cours, je pensais a ma femme et mon fils et je me suis exécuté...
Ils m'on fait faire une lettre de démission, anti-daté pour ne pas faire de préavis et m'ont dit de partir.

J'ai l'impression de m'être bien fais avoir, et qu'ils n'ont pas fait ça dans les règles du code du travail.

Aurais-je un recours? dois-je saisir juridiction prud'homale?

Je vous remercie de vos réponses.
Cordialement.

Par **pat76**, le **27/06/2012** à **17:08**

Bonjour

Vous avez vu les photos, l'employeur avait des soupçons justifiés?

Vous allez à l'inspection du travail expliqué la situation et vous envoyez dès maintenant une lettrre recommandée avec avis de réception à votre employeur dans laquelle vous l'informez que vous revenz sur votre démission qu'il vous a obligé de faire sous la menance d'une plainte contre vous et que vous ne pourrez plus trouver de travail dans la région si vous ne démissioniez pas.

Vous précisez que le comptable était présent lorsque vous avez été obligé d'écrire votre démission.

Vous indiquez que vous avez informez l'inspection du travail de la situation.

Vous ajoutez que vous avez été accusé sans que l'on vous montre les photos sur lesquelles vous apparaitriez commetant un délit ni confronté à d'éventuels témoins.

Vous ajoutez que c'est devant la juridiction compétente que se réglera tout litige.

Vous garderez une copie de votre lettre.

Alors pas de temps à perdre, direction l'inspection du travail dès demain matin et vous envoyez la lettre après avoir été à l'inspection du travail.

Par **kurtz23**, le **28/06/2012** à **12:07**

Bonjour,
je vous remercie pour votre réponse, et j'ai commencé à faire les procédures avec ma protection juridique, le service des prud'homme et la je vais à l'inspection du travaille.

Mais pour vous répondre, non, je n'ais pas vu les photo malgré ma demande, et il est possible que certaine choses soit sortie, mais c'est des pièces détachées récupéré sur des appareil qui partait a la benne.
Et j'ai eu comme information, que les photos avaient été prise par les vigiles a partir du restaurant d'en face.

Je voulais donc savoir, c'est photos sont elle recevable?

Cordialement.

Par **pat76**, le **28/06/2012** à **16:41**

Bonjour

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Les photos peuvent être éventuellement recevable.

C'est un détail de la procédure qu'il faudra voir avec l'avocat.

Vous avez envoyé une lettre recommandée avec avis de réception dans laquelle vous informez votre employeur que vous revenez sur votre démission obtenue sous la menace?

Par **kurtz23**, le **28/06/2012** à **20:19**

bonjour,

Oui, j'ai envoyé cette lettre en recommandé avec AR.
J'y ai détaillé tout les faits qui se sont passé se jour la...

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés